

LA CLASSE DE TERMINALE GENERALE et TECHNOLOGIQUE

Conformément aux dispositions de l'article D. 333-3 du Code de l'éducation, les enseignements de la classe de première et de la classe de terminale comprennent :

- des **enseignements communs**, dispensés à tous les élèves ;
- des **enseignements de spécialité (2)** au choix des élèves.
- des **enseignements optionnels (2 maximum)** au choix des élèves.

VOIE GENERALE

OIB (Langue et Littérature Arabe LLA)

Pour se présenter aux épreuves ponctuelles (*en terminale*) de l'OIB, l'élève doit en avoir suivi les enseignements sur tout le cycle terminal (classe de première et de terminale)

Les enseignements de spécialité :

Le choix des enseignements de spécialité s'opère de la façon suivante en classe de terminale, l'élève suivra **deux** enseignements de 6 heures hebdomadaires dans la liste proposée

- Arts . Cinéma Audio-Visuel*
- Arts . Arts plastiques*
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères anglaises
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales

Les enseignements optionnels :

L'élève peut choisir 2 enseignements optionnels en classe de terminale :

Un nouvel enseignement de 3h parmi :

Mathématiques complémentaires : cet enseignement s'adresse aux élèves ayant suivi l'enseignement de spécialité Mathématiques en 1^{ère} et qui ne conservent pas la spécialité en terminale

Mathématiques expertes : cet enseignement s'adresse aux élèves en complément de la spécialité Mathématiques

La poursuite de l'enseignement optionnel étudié en 1^{ère} :

Langue Vivante C : espagnol ou allemand

Langue Vivante Optionnelle espagnol ou allemand, ne concerne que les élèves ayant débuté l'étude de l'espagnol ou de l'allemand en 5^{ème} en plus de l'arabe LV2.

Arts Plastiques

Cet enseignement optionnel peut être choisi en complément de la spécialité Arts . Arts plastiques

Cinéma-Audiovisuel

Cet enseignement optionnel peut être choisi en complément de la spécialité Arts . Cinéma Audio-Visuel

Théâtre

Langue et culture de l'Antiquité, Latin : si débuté en 5^{ème}.

L'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité - LCA - de latin peut être cumulé avec un autre enseignement optionnel.

VOIE TECHNOLOGIQUE Série STMG

Les enseignements de spécialité :

Deux enseignements de spécialité :

Un nouvel enseignement : Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi :

- Gestion et finance
- Mercatique
- Ressources humaines et communication

Un enseignement obligatoire : droit et économie

Les enseignements optionnels : 2 maximum

Arts Plastiques

ou Cinéma-Audiovisuel

ou Théâtre

Langue vivante optionnelle : allemand ou espagnol, ne concerne que les élèves ayant débuté l'étude de l'espagnol ou de l'allemand en 5^{ème} en plus de l'arabe LV2.